

Vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse

Kim.Adair@novascotia.ca 5161, rue George Royal Centre, bureau 400 Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 1M7

Le gouvernement n'a pas mis en œuvre toutes les recommandations du vérificateur général

Rapport d'avril 2020 : suivi sur les recommandations des rapports de vérification opérationnelle de 2017, 2018 et 2019

Publication le 26 avril – Selon un nouveau rapport de suivi, le gouvernement n'a pas terminé la mise en œuvre des recommandations des rapports de vérification opérationnelle précédents et a du travail crucial à faire pour se remettre sur la bonne voie.

« Le gouvernement a adopté seulement 57 % des recommandations découlant des rapports de 2019, ce qui représente l'un des taux de suivi les plus faibles consignés par le Bureau au cours des dernières années », affirme Kim Adair, vérificatrice générale.

Pour les années de vérification 2017 et 2018, le gouvernement a obtenu les taux respectifs de 91 % et 90 %.

« Il y a encore des recommandations à mettre en pratique, et il incombe à tous les gens de la Nouvelle-Écosse et au comité des comptes publics de tenir le gouvernement responsable et de l'inciter à poursuivre l'application complète de ces recommandations », souligne la vérificatrice générale.

Le Bureau de la vérificatrice générale effectue des vérifications afin d'offrir des conseils pratiques et constructifs visant à améliorer le rendement du gouvernement. Si les recommandations ne sont pas mises en œuvre, les mêmes problèmes persisteront et le gouvernement sera exposé à des risques continus.

Bien que la plupart des recommandations des vérifications de 2017 aient été mises en œuvre, la vérificatrice générale souligne que quatre d'entre elles n'ont toujours pas été abordées.

« Nous nous attendons à ce que toutes les recommandations de 2017 soient mises en œuvre après plus de quatre ans », signale M^{me} Adair.

Les recommandations en question incluent des recommandations clés découlant des vérifications suivantes : gestion du changement climatique, services de santé mentale et gestion des contrats pour les soins à domicile.

Deux des quatre recommandations découlant des vérifications de 2017 qui sont en suspens sont les suivantes:

La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse n'a pas mis en œuvre toutes les recommandations liées à la sécurité des services d'urgence formulées dans le rapport de janvier 2017 concernant l'amélioration de la sécurité au travail.



www.oag-ns.ca









- La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse n'a pas mis en œuvre la recommandation de tenir un dossier intégré des plaintes reçues au sujet des services de soins à domiciles, y compris leur résolution.

« Ces vérifications touchent des domaines qui sont essentiels au fonctionnement du gouvernement et qui sont importants pour tous les gens de la Nouvelle-Écosse », déclare M^{me} Adair.

À la publication des rapports en 2017, le gouvernement a accepté nos recommandations et s'est engagé à les mettre en œuvre.

Le gouvernement a également accepté publiquement l'échéancier de deux ans pour la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale.

C'est la première fois que le Bureau fait un suivi sur les recommandations de 2019. Bien que l'échéancier de mise en œuvre de deux ans ne soit pas encore terminé, la vérificatrice générale souligne une recommandation du rapport sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui examine l'intrusion dans le site Web sur l'accès à l'information.

À la date du rapport de suivi, le 15 octobre 2021, Services Nouvelle-Écosse et Services internes n'avaient pas adopté la recommandation visant à effectuer des évaluations complètes des risques pour les projets de TI avant leur mise en œuvre ou d'établir un processus visant à faire en sorte que les fournisseurs respectent les modalités de leurs contrats à toutes les étapes et de le documenter.

Selon la vérificatrice générale, la mise en œuvre d'un projet sans atténuer les risques par une évaluation des risques et des menaces rend les systèmes vulnérables.

« Les risques pour l'intégrité des données et la divulgation non autorisée de renseignements personnels sont inconnus. »

« Nous encourageons tous les organismes, y compris Services Nouvelle-Écosse et Services internes, à adopter en temps opportun toutes les recommandations que nous formulons afin de promouvoir un meilleur gouvernement pour tous les gens de la Nouvelle-Écosse, » déclare M^{me} Adair.

Le rapport intégral et une vidéo des faits saillants peuvent être consultés (en anglais seulement) au www.oag-ns.ca.

-30-

Renseignements:

Amy Pugsley Fraser, 902-943-2026 Amy.PugsleyFraser@novascotia.ca